

L'ÉLOQUENCE PARLEMENTAIRE. À PROPOS D'UN MANUSCRIT INÉDIT DE FREYCINET

Jérôme Grévy
(Université de Poitiers)

Au cours de mes recherches doctorales sur les réseaux et la politique des républicains pendant les deux premières décennies de la Troisième République, j'ai été amené à m'intéresser à Freycinet. Celui-ci, en effet, avait rejoint Gambetta pendant l'épisode de la Défense nationale, avait ensuite sollicité son appui pour engager une carrière politique avant de prendre ses distances et se rapprocher de Jules Ferry. En dépouillant le fonds Freycinet déposé à la bibliothèque de l'École polytechnique, j'ai repéré un manuscrit inédit de cet homme politique, intitulé « de l'éloquence parlementaire » que je n'ai pas exploité sur le moment, car il ne concernait pas directement mon sujet. Il m'a semblé répondre aux champs d'étude de ce colloque et donner des éléments de réflexion aux historiens des parlements.

L'éloquence parlementaire a disparu avec la société politique qui l'a enfantée. Les séances à l'Assemblée en ont conservé quelques éléments superficiels qui ne permettent pas toujours d'en comprendre le fonctionnement. De fait, le centre de gravité décisionnel a connu dans les démocraties au XX^e siècle un glissement vers l'exécutif, si bien que l'homme d'aujourd'hui a des difficultés à comprendre cette rhétorique.

Ce document a un indéniable intérêt pédagogique et civique, qui, à lui seul, peut justifier qu'il soit exhumé des archives. Mais son intérêt pour la compréhension de la vie parlementaire et politique au cours des premières décennies de la Troisième République n'est pas nié. Que peut donc nous apprendre ce document sur l'éloquence parlementaire ? Qu'est-ce que parler dans l'enceinte parlementaire voulait dire ? A priori, un écrit est bien impuissant à restituer la magie du verbe, la force de l'oralité, la virulence du débat parlementaire. Des biographes ont tenté de dire, avec plus ou moins de bonheur, l'éloquence d'un Mirabeau, d'un Gambetta ou d'un Jaurès. Leur évocation est rapide et le lecteur ne peut que les croire sur parole, eux qui se fient à leur propre mémoire ou au souvenir des auditeurs.

Ce document est précieux dans la mesure où il met à la disposition de l'historien une analyse de l'éloquence parlementaire, non par un adversaire ou un observateur extérieur, mais par un acteur

politique. Il permet d'écouter avec ses oreilles les orateurs, de monter avec lui à la tribune pour prendre la parole et donc de comprendre un peu mieux de l'intérieur ce système parlementaire qui fut si décrié par la suite qu'il fut balayé. Nous analyserons comment la portée de ce manuscrit, en quelque sorte testament politique, dépasse l'analyse formelle des techniques oratoires. En indiquant pourquoi la parole politique tient une place majeure dans un système démocratique, Freycinet dresse en fait le portrait de l'homme politique de valeur.

I. Freycinet, homme de plume

Pour saisir l'importance que peut revêtir ce document, il n'est pas inutile de rappeler quelques éléments de la biographie politique de Freycinet. Né à Foix en 1828, Charles de Saulces de Freycinet fut l'un des rares « ingénieurs de la République ». Il se distinguait, au sein du personnel politique de la Troisième République¹, par sa formation technique ; comme Sadi Carnot², il était polytechnicien. Ancien élève de l'École des mines, il exerça sous le Second empire le métier d'ingénieur des Travaux publics, effectuant plusieurs missions d'étude à l'étranger. Candidat officiel de l'Empire, il fut conseiller général de Nègrepelisse, commune de Tarn-et-Garonne où il possédait une propriété. Sa formation et ses affinités bonapartistes le conduisaient donc à soutenir un régime qui voulait concilier l'ordre social avec le progrès scientifique et technique.

Malgré tout, Freycinet n'hésita guère à se mettre au service de la République. Il rejoignit Gambetta à Tours pendant la Défense nationale et fut un auxiliaire précieux dans l'organisation de la lutte armée en province³. Il fut ensuite intégré à l'équipe des rédacteurs de la République française et fut soutenu par Gambetta lorsqu'il fut candidat à diverses élections partielles. Elu sénateur de la Seine en 1876, il fut ministre des Travaux publics du cabinet Dufaure en 1878 et, à ce titre, laissa son nom au réseau ferré secondaire ; il dirigea par la suite quatre ministères (décembre 1879-septembre 1880 ; janvier 1882-août 1882 ; janvier 1886-décembre 1886 ; mars 1890-février 1892) tout en détenant successivement le portefeuille des

¹ Gilles Le Béguec, *La République des avocats*, Colin, 2003.

Jean Estèbe, *Les Ministres de la République 1871-1914*, Presses de la Fondation nationale des Sciences Politiques, 1982.

² Patrick Harismendy, *Sadi Carnot : l'ingénieur de la République*, Perrin, 1995.

³ Charles de Freycinet, *La Guerre en province pendant le siège de Paris*, 1871.

Affaires étrangères, puis celui de la Guerre. Nommé en pleine crise boulangiste, il fut le premier civil à occuper ce poste, de 1888 à 1892. Il continua de siéger au Sénat pendant ces années ; il était encore sénateur de la Seine au lendemain de la Première guerre mondiale.

Sa longévité politique s'explique par ses compétences techniques et organisatrices, d'une part, et par sa modération de tempérament, d'autre part. A la différence d'un Gambetta, il n'apparaît pas comme un homme passionné, capable de galvaniser les foules, mais comme un personnage méticuleux, déterminant ses choix selon des critères rationnels et raisonnables. Il s'est rallié à la République par patriotisme, pendant la guerre, et lui est resté fidèle. D'aucuns lui reprochèrent d'avoir été terne, sans véritable volonté. C'est que, piètre orateur, parlant d'une voix frêle et posée, il ne semblait pas capable de créer des majorités décisives lorsque la Chambre manquait de direction. Président du Conseil, il laissait souvent l'initiative à la Chambre des députés¹.

S'agissait-il d'une compensation ? Freycinet était un homme de plume. Jeune homme, il écrivit des *Pensées et Maximes*². Certaines des phrases de ce manuscrit sur l'éloquence relèvent presque de ce genre. Elles sont manifestement ciselées avec soin et sonnent comme des aphorismes. Il produisit plusieurs travaux scientifiques sur des sujets spécialisés comme en mécanique rationnelle, en astronomie, en arithmétique et publia également des ouvrages en économie et en politique, dont ses *Souvenirs* publiés en 1912³. L'écriture était-elle pour lui un exercice, un délassément ou bien fut-il malheureux dans sa recherche d'éditeur ? Le fonds Freycinet renferme plusieurs manuscrits inédits, tant en sciences - rapports sur ses missions scientifiques réalisées sous le Second empire : assainissement industriel et urbain, travail des femmes et des enfants en Angleterre -, qu'en économie - épargne, monnaie, progrès économique - ou en politique⁴. Ses qualités intellectuelles furent reconnues puisque Freycinet fut élu à l'Académie en 1891.

¹ Ainsi le 4 mars 1882, il s'engage à donner une « organisation nouvelle » à la mairie parisienne, sans la définir. La Chambre prend l'initiative de rejeter la création d'une mairie centrale. De même en politique extérieure. Le 18 juillet, il déclare qu'il attend pour agir à Suez l'autorisation du Parlement, mais ne veut pas la solliciter « de crainte de paraître avoir un dessein préconçu ».

² Manuscrit inédit figurant dans le fonds Freycinet.

³ Charles de Freycinet, *Souvenirs*, Delagrave, 1912, 2 volumes.

⁴ Par exemple une étude du mécanisme constitutionnel de 1869 : « Du droit de la majorité à venir », Archives de l'École polytechnique, Fonds Freycinet, 22, 3072.

Ce texte a été écrit par Freycinet à la fin de sa vie. La date d'écriture n'est pas indiquée, mais plusieurs allusions permettent sans conteste de situer ce travail au lendemain immédiat de la Première guerre mondiale ; une allusion au vote du Sénat américain relatif au traité de paix¹, allusion aux débats sur les affaires extérieures qui ont eu lieu depuis l'armistice², le souhait de « restaurer la grandeur de la France » après la guerre³. Trois versions quasi identiques de ce manuscrit reposent dans les archives de l'École polytechnique. Chacune est composée d'une liasse de plusieurs dizaines de feuillets⁴, couverts d'une écriture ferme, fine, régulière, très lisible pour l'œil contemporain⁵. La sûreté dont l'auteur fait preuve dans son expression n'excluait pas un travail attentif de relecture ; les corrections sont nombreuses, apportées par la même écriture. Il s'agit essentiellement de précisions terminologiques, qui ne modifient jamais la pensée quant au fond. Parfois, des paragraphes entiers sont rayés et réécrits dans l'espace de l'interligne. L'ensemble est divisé en 14 chapitres, allant des considérations constitutionnelles générales aux conseils pour les débutants en passant par une typologie des discours et des orateurs parlementaires.

Cultivant le paradoxe, Freycinet mit sa plume au service de l'éloquence parlementaire. À quelle nécessité répondait ce projet d'écrire sur l'éloquence parlementaire ? Il était loin d'être le premier à aborder ce sujet⁶. Qu'avait-il donc à apporter d'original ? Que cherchait-il lui-même ? Sa longue carrière politique était derrière lui, dont il avait déjà défendu le bilan dans ses *Souvenirs*. Pourquoi ce technicien et homme de l'écrit éprouva-t-il la nécessité de cet écrit sur l'éloquence parlementaire. Seule une immersion dans le texte peut permettre de répondre à cette interrogation. Nous verrons que, s'il explique et défend le système parlementaire, s'il en précise les modalités du discours, c'est pour se livrer à un éloge de la mission de l'homme politique.

¹ Archives de l'École Polytechnique, Fonds Freycinet, pièce 3069, p. 4 du manuscrit.

² *Ibid.* p. 28.

³ *Ibid.* p. 36.

⁴ La version sur laquelle j'ai travaillé est composée de 73 feuillets.

⁵ À la différence de l'écriture de Gambetta ou Jules Ferry, moins faciles d'accès.

⁶ Par exemple Joseph Reinach, *L'Éloquence parlementaire depuis la Révolution jusqu'à nos jours*, 1894.

II. Un plaidoyer pour le parlementarisme

Le premier intérêt du document réside dans le fait qu'il constitue le fruit d'une observation et d'une expérience personnelles du parlement. Freycinet a siégé près de cinquante années au Sénat, a prononcé de nombreux discours, assisté à de nombreux débats, subi des interpellations. Il a connu le débat parlementaire soit comme représentant depuis les travées des sénateurs, soit comme ministre depuis le banc du gouvernement, d'où il a fait face aux critiques et dû parfois justifier sa politique. Il en connaît tous les ressorts, sait qu'il n'est pas nécessairement fondé sur la raison, l'écoute, le respect. Fidèle à la méthode scientifique, il ne cherche pas à illustrer les grands principes classiques de rhétorique avec des exemples contemporains, mais classe et synthétise ses souvenirs des orateurs parlementaires qu'il a côtoyés et entendus lui-même. Le vieil homme politique n'hésite pas à évoquer les temps héroïques de la République, invoquant Gambetta pour son énergie¹, Thiers pour sa compétence dans les affaires étrangères et les finances², Dufaure et Jules Grévy pour la force et la précision de leurs arguments juridiques³, Emile Ollivier pour un choix de terme malheureux⁴, Waldeck-Rousseau et Challemel-Lacour pour la pureté de leur art oratoire⁵. Ces parlementaires sont évoqués pour tel ou tel trait de leur parole, mais Freycinet n'entreprend nulle analyse systématique de l'un ou l'autre. Ces allusions illustratives peuvent sembler quelque peu décevantes.

L'intérêt du manuscrit de Freycinet réside plutôt dans la dimension personnelle de l'analyse. Par bien des aspects, son essai apparaît comme un traité de rhétorique élaboré par un praticien chevronné, à l'usage des parlementaires débutants. Non pas un ouvrage théorique inspirés de Cicéron et autres orateurs antiques, auxquels il n'est jamais fait allusion⁶. Freycinet donne des conseils

¹ *Ibid.* p. 38 et 59.

² *Ibid.* p. 49

³ *Ibid.* p. 49

⁴ *Ibid.* p. 54

⁵ *Ibid.* p. 57

⁶ Dionys Ordinaire, l'un des proches de Gambetta, ancien professeur de lettres, longtemps rédacteur de la *Petite république française*, s'était essayé au genre en publiant : *Rhétorique nouvelle*, Paris, Hetzel, 1867, 2^e édition. Lorsqu'il siégea à la Chambre, l'homme ne s'illustra cependant pas par sa prise de parole. L'auteur de ces lignes a bien conscience que son argument relève quelque peu de la rhétorique du chercheur, visant à justifier son travail en soulignant l'originalité de sa découverte.

pour les débutants et ceux qui manquent de confiance en eux-mêmes. Il n'hésite pas à recourir avec sincérité à des exemples personnels. Ainsi le rappel délicieux d'un oubli ; Freycinet narre le « trou de mémoire » qui le saisit lors du premier discours qu'il prononça au Sénat et dont il se souvenait plus de quarante années plus tard. Il cite également ses discours techniques ou ses discours sur les Affaires extérieures.

Mais ce texte est bien plus qu'un manuel de rhétorique : il constitue un plaidoyer pour le système parlementaire, un essai visant à construire une défense et illustration du parlementarisme. La critique du système parlementaire n'était pas nouvelle. La critique, en vigueur dès les origines de la Troisième république, reprenait des arguments anciens. L'antiparlementarisme est aussi ancien sans doute que le parlement. Au tournant du siècle, l'argumentation la plus fréquente tournait autour de l'opposition entre les hommes d'action, supposés entreprenants et dynamiques, aux hommes du parlement, tenus pour n'être que des parasites inutiles, de beaux parleurs, des menteurs impénitents dont la parole n'engageait que les naïfs qui les écoutaient et leur donnaient crédit. Cette thématique inspirée du saint-simonisme avait pris une nouvelle vigueur lors de la dernière décennie du XIX^e siècle. Le boulangisme avait été son terreau et elle se diffusa lentement dans l'opinion publique. Nombreux furent les pamphlets et autres écrits qui déclinaient sous diverses formes la critique des parlementaires. Par exemple Eugène-Melchior de Voguë, dans un petit roman publié en feuilleton dans la *Revue des Deux mondes* en 1899, avait mit en scène sous forme de parabole politique l'expérience malheureuse d'un député conservateur, rallié par raison à la République¹. Sous une forme romancée, Voguë dénonçait le parlementarisme et ses méfaits sur la société. Ce système néfaste était pour l'auteur l'exact contrepoint du modèle proposé par le jeune frère du député : un officier colonial resplendissant de santé qui, loin des miasmes du parisianisme, était un homme d'action, un bâtisseur. De cette armée coloniale viendrait le relèvement pour le pays².

Le texte de Freycinet fut une réponse à ce mouvement, qui avait repris de la vigueur au lendemain de la guerre. Nombreux étaient en

Bien entendu, Freycinet connaissait son Cicéron, même si son manuscrit ne s'en inspire pas directement.

¹ Eugène-Melchior de Voguë, *Les morts qui parlent*, 1899.

² Le rapprochement peut être fait avec Lyautey, *Le rôle social de l'officier*, 1891, qui appelait l'officier à devenir l'éducateur des peuples.

effet les anciens combattants, au sein de la Chambre bleu horizon, qui regrettaient le retour aux jeux, délices et poisons de la vie parlementaire, par lesquels la classe politique donnait l'image d'un pays déchiré, alors que l'union était nécessaire pour mettre en œuvre la reconstruction. Freycinet apporte son avis sur des points précis qui étaient en débat. Il refuse, au nom de la liberté, la limitation du droit d'interpellation¹, il dénonce la « calamité du pouvoir personnel » auquel conduirait le renforcement de l'exécutif², il refuse la révision de la Constitution, préconisant seulement d'en retrouver l'esprit³.

Il s'agit bel et bien de la défense du système parlementaire républicain par un homme qui en fut, sinon l'un des concepteurs, du moins l'un des utilisateurs. Il en connaît les limites et les défauts, qu'il ne cache pas, mais en expliquant les mécanismes de l'art oratoire parlementaire, Freycinet surmonte la tentation de s'en tenir à une liste de petits procédés commodes et construit un véritable plaidoyer en faveur de la politique.

La démonstration de Freycinet repose sur deux grands thèmes. Le premier ensemble, auquel sont consacrés les six premiers chapitres, consiste en une présentation du régime parlementaire, son fonctionnement, ses différences selon les pays. La comparaison porte essentiellement sur les usages parlementaires en vigueur en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis. Freycinet applique la démarche qu'il a maintes fois mise en œuvre : analyser et comparer des exemples en usage. Le deuxième ensemble occupe les huit chapitres suivants. Ils sont consacrés à l'éloquence parlementaire proprement dite. La coupure entre les deux parties n'est pas absolue. Les redites ne sont pas absentes, qui laissent à ce document un aspect spontané. À la différence d'un certain nombre de républicains juristes, formés au maniement des concepts et idées, Freycinet procède par induction, se fondant sur l'observation de phénomènes concrets plutôt que de bâtir une théorie abstraite du système parlementaire. Cette force est également la faiblesse de ce manuscrit, car les exemples sont donnés le plus souvent à titre d'illustration et leur analyse est rarement très approfondie.

Freycinet défend le système parlementaire contre ceux qui voudraient « familiariser la France avec la calamité du pouvoir

¹ *Ibid.* p. 8.

² *Ibid.* p. 24.

³ *Ibid.* p. 73.

personnel¹ ». Il se prononce contre ceux qui voudraient modifier la Constitution. Il revient plusieurs fois sur ce thème. A ses yeux, une pratique saine et honnête du débat parlementaire suffit pour remédier aux défauts qui sont dénoncés.

A. De l'utilité du débat parlementaire

À la différence de bien des auteurs républicains, qui justifient l'existence du Parlement par des origines révolutionnaires et l'opposent à l'arbitraire de la monarchie, Freycinet le considère comme un élément indissociable du progrès, de la civilisation, de la modernité. Le parlement appartient donc par sa nature à la « civilisation des mœurs », analysée par Norbert Elias. Le raisonnement de Freycinet ne permet pas de considérer la première partie, qui constitue une synthèse courte et précise du droit constitutionnel, comme un détour à fonction rhétorique. L'auteur nous fait pénétrer au cœur de sa justification. L'incipit de sa démonstration est une formule ciselée, qui pose d'emblée le fondement de la démonstration, sur lequel tout repose : « L'éloquence parlementaire est fille de la liberté ». Cette formule n'est pas là par hasard. Elle est un signe pour le lecteur de ce que cet essai sur l'oralité n'hésite pas à recourir des procédés rhétoriques. Freycinet se place simultanément dans le registre de la démonstration par raisonnement – le premier chapitre est intitulé « Le régime parlementaire ou constitutionnel » - et dans celui de la persuasion par la conviction, par l'affirmation forte. Nombreuses sont ainsi les phrases qui jalonnent l'argumentaire et qui, bien loin de l'affaiblir, lui donnent plus de force encore dans la mesure où elles constituent une preuve par l'exemple.

Cette première partie de la démonstration s'articule à partir de la justification du parlement. Freycinet n'a pas recours aux référents historiques traditionnels, au rappel des combats du passé, mais s'appuie sur une explication de la fonction du parlement dans la société moderne ; il sauvegarde la liberté en permettant le contrôle de l'exécutif, il permet la confection collective des lois par des hommes qui sont proches des citoyens, il élève la pensée politique en l'obligeant les parlementaires à considérer le bien public.

La question du contrôle de l'exécutif par l'interpellation et par le système des commissions fait l'objet d'un rapide rappel. Freycinet détaille le mécanisme constitutionnel en usage en France, le compare à

¹ *Ibid.* p. 24.

celui des États-Unis pour ce qui concerne l'irresponsabilité présidentielle et à celui de la Grande-Bretagne, où il souligne la place particulière du Premier ministre leader de parti. Ce contrôle est nécessaire car les attributions de l'exécutif sont importantes et risquent de conduire ceux qui en disposent à l'arbitraire. Tout détenteur d'une parcelle du pouvoir a une propension pour ainsi dire naturelle à se croire infaillible et à vouloir élargir le champ de ses attributions¹. Le débat engagé pour répondre à l'interpellation oblige le gouvernement à se justifier et, selon les cas, à infléchir sa politique dans le sens souhaité par la Chambre ou à quitter le pouvoir. L'ancien Président du conseil souscrit donc à une vision des relations entre la Chambre et le gouvernement qui n'est pas sans rappeler le système de la Convention (qu'il ne cite pas). Freycinet ne méconnaît pas les « inconvénients » du système – il rappelle le phénomène de l'instabilité ministérielle², mais estime qu'il convient de faire appel à l'autodiscipline des parlementaires plutôt que de limiter le droit d'interpellation³. Le gouvernement est aiguillonné par ce contrôle. Chaque ministre doit agir en pensant à cette épée de Damoclès, qui le contraint à prendre en compte, par anticipation, l'avis du Parlement. « Un ministre doit donc toujours agir comme s'il devait être interpellé⁴ ».

En amont de cette position de contrôle, le système parlementaire implique l'élu dans la phase de confection de la loi. Freycinet précise que, par sa position, le parlementaire est à même de guider, conseiller, corriger les projets de loi ; il côtoie d'une part ses électeurs, d'autre part les autres élus. L'argument mérite d'être relevé car il juxtapose deux éléments clés : la représentation des citoyens, d'une part, la collégialité parlementaire, d'autre part. Le premier aspect relève du principe de souveraineté populaire et le second de la volonté de l'exprimer collectivement. Freycinet insiste sur la grandeur et la noblesse de cette fonction. Elle est, à ses yeux, supérieure à celle de ministre. « Statuer chaque jour sur les mesures dont dépend la prospérité [de la patrie], sur ses finances et son industrie, sur son développement matériel et moral, sur sa situation dans le monde, sur la paix ou la guerre, conçoit-on mission plus haute ? L'homme consciencieux qui prononce en de telles questions doit avoir le cœur

¹ *Ibid.* p. 4.

² p. 16, p. 21

³ *Ibid.* p. 8.

⁴ *Ibid.* p. 12.

gonflé d'émotion et de fierté¹ ». Ces mots de Freycinet font de lui presque l'antithèse de Joseph Caillaux, dont le procès récent avait défrayé l'opinion publique. Ce dernier en effet apparaissait comme un personnage, certes brillant par son intelligence et sa rhétorique, mais retors, tirant les ficelles en coulisse et soucieux de sa carrière personnelle plus que du bien public. Il n'est pas douteux que les accusations qui avaient été distillées contre lui lors de son procès rassemblaient une partie des griefs adressés à la classe politique dans son ensemble.

Plus encore, Freycinet affirme l'utilité de la parole de l'élu dans la mesure où elle oblige les parlementaires à prendre conscience de cette grandeur de leur action, au travers de la discussion sur l'enjeu que représente telle ou telle loi. L'éloquence parlementaire élève le débat, surtout à l'occasion de la discussion des grandes lois, qui touchent aux fondements même de la société, « quand sont en jeu la liberté, la famille, le respect dû aux croyances, l'instruction de la jeunesse² ». L'orateur trouve alors des accents « qui remuent l'auditoire, qui le transportent lors des querelles quotidiennes, qui l'affranchissent des passions vulgaires et le font planer dans la lumière du droit et de la vérité³ ». Cette hauteur de vue se perçoit particulièrement, aux yeux de Freycinet, lorsque des questions de politique extérieures sont débattues : le sentiment de responsabilité collective est particulièrement aigu, la certitude que les paroles prononcées engagent l'avenir de la nation guide les orateurs, qui « savent que l'étranger les écoute, prêt à tirer parti du moindre écart de parole ; dès lors ils sont tenus à beaucoup de ménagements et de prudence⁴ ». Plus encore que pour les autres discours, ils doivent faire preuve de hauteur de vue et de culture, être capables « d'embrasser l'histoire, la géographie, les traditions nationales, des aspirations séculaires des peuples, la psychologie des cours et des gouvernements⁵ ».

B. L'art de bien dire, condition de l'action politique

L'ouvrage de Freycinet s'apparente, par certains de ses aspects, à un manuel de rhétorique à l'usage des parlementaires. Son dernier

¹ *Ibid.* p. 33.

² *Ibid.* p. 19.

³ *Ibid.* p. 20.

⁴ *Ibid.* p. 27.

⁵ *Ibid.* p. 29.

chapitre est explicitement consacré à donner des conseils pratiques aux débutants. Freycinet reprend et synthétise des remarques distillées au long de son ouvrage. Pour être un bon orateur, il faut comprendre la particularité de l'éloquence parlementaire. Freycinet établit une typologie des discours et dresse une liste des qualités du bon orateur.

En plusieurs passages, Freycinet caractérise l'éloquence parlementaire en la distinguant des autres formes d'éloquence. Deux éléments interdépendants sont à prendre en compte : l'auditoire auquel est destiné le discours et ses finalités. Le parlementaire n'est ni un prédicateur, qui cherche à agir sur les individus pour les amener à changer, ni un conférencier ou un professeur, qui a le succès facile car il évite les points délicats et n'est pas contredit. De plus, son discours n'a aucune incidence. Il n'est pas non plus un avocat, qui défend des intérêts particuliers et est extérieur à la cause qu'il défend. Le discours parlementaire a donc pour caractéristique majeure d'être une parole en vue de l'action dans l'intérêt du bien public. Le parlementaire qui a le sens de sa fonction est persuadé de la grandeur et la noblesse de sa tâche. Il agit comme représentant du pays tout entier, et non pas d'une circonscription, moins encore dans la recherche d'un intérêt particulier. Il considère son mandat comme un point d'arrivée, non comme un marchepied vers ces ambitions ministérielles, qui lui donneront moins de satisfactions. C'est pourquoi il doit garder à tout prix sa liberté et son autonomie et ne pas se lier par avance en abandonnant à un parti sa décision.

Freycinet établit une typologie des discours parlementaires, en insistant davantage sur ceux qu'il estime meilleurs que les autres. Cette classification peut sembler quelque peu académique, mais elle n'est pas dénuée d'intérêt. Par commodité, nous distinguerons deux ensembles, le premier rassemblant des qualités peu goûtées de Freycinet, le deuxième étant l'objet d'un regard positif.

Le nonchalant, le superficiel et le changeant appartiennent à la première catégorie. Le discours du nonchalant est, sur le plan stylistique, de grande qualité. Il est bien en forme, policé, récité ou lu. La forme est parfaite, mais ce discours est dit sans conviction. L'argumentation du superficiel est quelconque, peu approfondie. Indéniablement, les arguments ont été cueillis au fil des conversations de couloir. L'orateur changeant ne trouve pas plus grâce aux yeux de Freycinet. Il a beau maîtriser les ressources du langage et savoir captiver ses auditeurs, il est en réalité peu écouté, car chacun ne peut s'empêcher de penser qu'il changera de nouveau de position. Les trois ont en commun leur détachement, la distance qu'ils maintiennent avec

la chose publique qu'ils semblent considérer comme un passe-temps sans prendre en compte les enjeux des débats.

Freycinet est moins sévère avec les discours prononcés par des spécialistes en matière de finances, de droit, d'affaires étrangères, etc. Ces discours sont longs, ont recours à de nombreuses références techniques. Ils ont été minutieusement préparés. Le spécialiste lit son discours à la tribune. La forme orale vise à aider le parlementaire non spécialiste à comprendre ; l'orateur est capable de donner des explications complémentaires. Son autorité lui vient de sa compétence en la matière et de la précision avec laquelle il a préparé son discours. Freycinet ne se range pas lui-même dans cette catégorie, mais sa manière de préparer ses discours, son style oratoire, la construction de ses raisonnements permettent de le ranger dans cet ensemble. Le dernier ensemble est composé des orateurs passionnés et chaleureux. Ils semblent avoir la préférence de Freycinet. Ils rassemblent toutes les qualités précédemment énumérées. Gambetta en est l'archétype. L'orateur chaleureux et passionné « commence d'une voix simple et grave ; il esquisse à grands traits la cause qu'il vient défendre ; il ne s'attarde pas aux détails parce qu'il s'adresse à un auditoire informé et qu'il sait que les longueurs nuisent au résultat cherché. Il prend ses auditeurs à témoin, il les interroge, les presse, les somme de servir le pays, de s'élever au-dessus des considérations accessoires. Il revient sur ce grand intérêt qui doit les unir, il insiste. Sa voix se fait tour à tour suppliante et presque impérieuse. Tout son être vibre, la conviction déborde de ses lèvres. L'assistance s'émeut, plusieurs de ceux qui ne partageaient pas son avis sont entraînés¹. »

Ces considérations nous permettent de dresser le portrait de l'orateur parlementaire idéal. Freycinet distille les qualificatifs au long de son essai et en rassemble certains dans des chapitres de synthèse. Le bon orateur dispose bien sûr de qualités physiologiques qui sont un indéniable atout. Il a souvent été rapporté que Gambetta avait une voix chaleureuse, Briand une « voix de violoncelle ». Il a préparé son discours par une recherche documentaire approfondie, mais il s'est bien gardé de mettre en forme son discours, afin de se réserver la possibilité de l'adapter aux réactions de son auditoire, qu'il connaît et respecte. Il regarde ses auditeurs et est attentif à leurs réactions². Il

¹ *Ibid.* p. 46.

² Les versions écrites officielles des discours parlementaires rapportent les « mouvements divers » sans toujours en préciser la nature.

parle avec ordre et clarté, sait trouver le mot juste, il est concis et précis.

Malgré tout, ce qui frappe dans l'essai de Freycinet c'est son insistance à ne pas réduire l'éloquence parlementaire à une technique bien appliquée. Le talent oratoire n'est rien sans de hautes qualités morales¹. La dignité de la vie du parlementaire, la conscience qu'il doit avoir de son rôle, sa loyauté, l'élévation de ses sentiments, la constance de ses opinions, l'absence de tout calcul dans sa démarche font plus pour son influence politique que sa maîtrise de l'*ars loquendi*. Les Parlements ne sont pas dupes. Ils connaissent celui qui prend la parole. Celui qui jouit d'une grande considération sera écouté et suivi. L'orateur ne vaut pas tant pour ce qu'il dit que pour ce qu'il est. En somme, ne peut être bon orateur que l'homme politique de qualité, habité du souci du bien public. Il n'agit pas seulement par l'intelligence mais par le cœur. Nulle technique ne pallie un défaut de qualités morales. La parole est un révélateur de l'homme et donc de son action.

Conclusion

Ainsi le manuscrit de Freycinet dépasse le simple traité d'éloquence parlementaire annoncé par le titre. Cet ouvrage est un essai sur la politique écrit à la lueur d'une longue expérience de parlementaire. Cette justification du système parlementaire, sans en cacher les faiblesses, en souligne la grandeur de la mission de l'homme politique. Au soir de sa longue carrière, Freycinet réhabilite le politique. Loin de s'arrêter aux défauts de fonctionnement du système parlementaire, il invite à croire que l' élu emplit un véritable « sacerdoce national² » travaillant au service de tous. Dépasant le clivage déjà classique entre l'action et la parole, il souligne combien les deux dimensions sont indissociables. S'il admet la nécessité d'une réforme, c'est celle qui se préoccuperait de placer dans l'administration des hommes compétents et intègres chargés de l'exécution des lois³.

La disparition de Freycinet et la non-publication de ce manuscrit peuvent être perçus comme un jalon emblématique de l'évolution de la culture politique républicaine. L'incapacité du Parlement à se réformer et des Parlementaires à retrouver le sens de leur mission

¹ *Ibid.* p. 29 et 30.

² *Ibid.* p. 33.

³ *Ibid.* p. 71 et 72.

préparèrent l'avènement de la technocratie et la réduction du Parlement à un rôle plus formel que réel.

L'orateur parlant à l'occasion d'un colloque pourrait s'inspirer de certains des conseils de Freycinet. Une communication sur l'art oratoire, pour n'être pas ennuyeuse, ne doit pas traîner en longueur. « L'excuse de beaucoup d'orateurs prolixes, c'est qu'ils ne savent pas terminer. Plusieurs éprouvent une véritable angoisse à mettre le point final à leur discours. Ils n'osent pas quitter la tribune, craignant de mal opérer leur sortie. Cherchant toujours le bon moment, ils se condamnent à des redites et reprennent en pure perte les arguments qu'ils ont déjà donnés. Ils tournent et retournent le sujet, ne s'apercevant que plus ils se répètent, plus ils s'affaiblissent. J'ai vu des hommes de valeur offrir un spectacle tellement pénible que certains de leurs amis leur faisaient signe de descendre¹ ». Il est temps donc de terminer cette étude.

¹ *Ibid.* p. 52.